

Compte rendu de séance

Séance du 13 Février 2026

L' an 2026 et le 13 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de

RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET, MM : BAILLARD Jean-Claude, BOULMIER Franck, GATOULLAT Maxime, HENAULT Gilles, LIANO Jacques, RIGAUDEAU Laurent

Absent(s) ayant donné procuration : M. GILOT Jérôme à Mme PERROT Emilie Ep MALASSENET
Absent(s) : MM : MARTEAU Dominique, PINAULT Sylvain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/02/2026

Date d'affichage : 09/02/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. LIANO Jacques

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR - COM_2026_01
ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE - COM_2026_02
RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT A "LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE" - COM_2026_03
CONVENTION AVEC LA S.P.A DE BOURGES - COM_2026_04
LOCATION DE VAISSELLE FEUILLARDE - COM_2026_05
ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER ET DE FRANCE - COM_2026_06
ADHESION A L'ASSOCIATION AUBOIS DE TERRES ET DE FEUX (A.T.F) - COM_2026_07
ACHAT DE MATERIEL - COM_2026_08
AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX - COM_2026_09
REMPACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE - COM_2026_10
REMPLECE POUR ERREUR TECHNIQUE: RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT A "LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE" - COM_2026_11
REMPLECE POUR ERREUR TECHNIQUE : ACHAT DE MATERIEL - COM_2026_12

DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES - COM_2026_13
ORGANISATION POUR PARTICIPATION AU COMICE AGRICOLE 2026 - COM_2026_33

RAJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR
réf : COM_2026_01

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'ajout de D'UN point à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit de :

- Adhésion fondation du patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter l'ajout du point ci-dessus à l'ordre du jour de cette séance.

Secrétaire de séance : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE
réf : COM_2026_02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de renouvellement d'adhésion à la Fondation du Patrimoine un montant de 100€ TTC pour l'année 2026.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler l'adhésion pour l'année 2026 pour un montant de 100€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Secrétaire de séance : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT A "LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE"
réf : COM_2026_03

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le renouvellement d'abonnement à la revue : « La vie Communale et Départementale » d'un montant de 151.10€ TTC pour l'année 2026.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter / de refuser le renouvellement.
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2026.

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION AVEC LA S.P.A DE BOURGES
réf : COM_2026_04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre convention avec la SPA de Bourges est arrivée à expiration. Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'avoir une fourrière communale ou la signature d'une convention demandée par la Direction Départementale de la Cohésion Social et de la Protection des Populations.

Cette convention mentionne une contribution fixée à 0.70€ par habitant ce qui représente pour notre commune la somme de 240.10€ (0.70 X 343 =240.10€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :

- Accepte ladite convention avec la SPA de Bourges pour un montant de 240.10€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2026.

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION DE VAISSELLE FEUILLARDE
réf : COM_2026_05

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la vaisselle de la salle des fêtes sera renouvelée après travaux et propose de mettre la vaisselle actuelle en location à la salle de l'ancienne école de Feuillarde.

Monsieur le maire propose de faire une location globale de la vaisselle avec contrat pour un maximum de 40 personnes. Précise que les locataires n'auront pas d'obligation de louer la vaisselle.

L'exposé de Monsieur le Mair entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de mettre en location la vaisselle dans la salle de l'ancienne école de

Feuillarde

- Décide mettre cette location à la somme de 20€ pour le week-end en sus de la location de salle.

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER ET DE FRANCE

réf : COM_2026_06

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le renouvellement d'adhésion à l'Association des Maires du Cher concernant l'année 2026 pour un montant de cent sept euros (107€) comprenant la part départementale pour un montant de quarante euros (40€) et la part nationale pour un montant de soixante-sept euros (67€).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le renouvellement d'adhésion concernant l'année 2026 à hauteur de cent sept euros (107€).

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION A L'ASSOCIATION AUBOIS DE TERRES ET DE FEUX (A.T.F)

réf : COM_2026_07

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de renouvellement d'adhésion l'association Aubois de Terres et de Feux pour un montant de 20€ TTC minimum pour l'année 2026.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler l'adhésion à l'association Aubois de Terres et des Feux pour l'année 2026 pour un montant de 20€ TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Secrétaire de séance : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT DE MATERIEL

réf : COM_2026_08

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin d'acquérir un nouveau meuble pour la mise aux normes de la vidéoprotection.

Après prospection, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise « CITEOS » pour un montant de 905,88€ TTC mise en place incluse.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'acquisition d'un meuble pour la vidéoprotection pour la somme de 905,88€ TTC.
- D'inscrire cet achat à l'imputation 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers »

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX

réf : COM_2026_09

RAPPORT DU MAIRE :

La commune de MENETOU-COUTURE porte le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux avec mise en œuvre d'un chauffage sur géothermie, projet pour lequel les travaux supplémentaires suivants sont à prévoir :

- Travaux divers de démolitions complémentaires ;
- Dépose sans réemploi et évacuation de l'isolant en grenier ;
- Démolition et reprise du sol de la zone de l'ancien bar ;
- Remplacement des ilots en plafond de la salle des fêtes par un plafond suspendu avec jouée verticale ;
- Fourniture, fabrication et pose d'un placard compris façades dans le local La Poste ;
- Fourniture et pose d'une trémie pour accès aux combles ;
- Remplacement du sol souple prévu dans la salle des fêtes par du carrelage, compris préparation du support et reprise des niveaux ;
- Ragréage pour mise à niveau du sol de La Poste ;
- Brossage et 2 couches de peinture sur volets bois conservés.

----oOo----

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° COM_2025_20 rendue exécutoire le 06 mars 2025 et attribuant les marchés de travaux ;

ENTENDU le rapport de monsieur le Maire ;

CONSIDERANT que, dans le cadre des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux avec mise en œuvre d'un chauffage sur géothermie, des modifications de la masse des travaux initialement prévus sont nécessaires ;

CONSIDERANT que ces modifications imposent la passation d'avenants ;

CONSIDERANT que les marchés concernés sont les suivants :

- **Marché 2025001**
 - **LOT N° 01 TERRASSEMENTS - VRD - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE**
 - Notifié à l'entreprise S.A.S. CAZIN de Les Aix d'Angillon le 30 mai 2025
 - Pour un montant total de 111 187,07 € HT (soit 133 424,48 € TTC)
 - Objet de l'avenant :
 - Travaux divers de démolitions complémentaires
 - Dépose sans réemploi et évacuation de l'isolant en grenier
 - Démolition et reprise du sol de la zone de l'ancien bar
 - Montant de l'avenant : 11 181,85 € HT (soit 13 418,22 € TTC)
 - Représentant une augmentation de 10,06 % du marché initial
 - Et portant le montant du marché à 122 368,92 € HT (soit 146 842,70 € TTC)

- **Marché 2025002**
 - **LOT N° 02 PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - ISOLATION**
 - Notifié à l'entreprise SARL DA COSTA de Saint Germain du Puy le 02 juin 2025
 - Pour un montant total de 96 586,43 € HT (soit 115 903,72 € TTC)
 - Objet de l'avenant :
 - Remplacement des ilots en plafond de la salle des fêtes par un plafond suspendu avec jouée verticale
 - Montant de l'avenant : 1 460,00 € HT (soit 1 752,00 € TTC)
 - Représentant une augmentation de 1,51 % du marché initial
 - Et portant le montant du marché à 98 046,43 € HT (soit 117 655,72 € TTC)

- **Marché 2025004**
 - **LOT N° 04 MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT - SERRURERIE**
 - Notifié à l'entreprise SAS DENIS ET FILS de Guérigny le 04 juin 2025
 - Pour un montant total de 30 652,50 € HT (soit 36 783,00 € TTC)
 - Objet de l'avenant :
 - Fourniture, fabrication et pose d'un placard compris façades dans le local La Poste
 - Fourniture et pose d'une trémie pour accès aux combles
 - Montant de l'avenant : 4 423,00 € HT (soit 5 307,60 € TTC)
 - Représentant une augmentation de 14,43 % du marché initial
 - Et portant le montant du marché à 35 075,50 € HT (soit 42 090,60 € TTC)

- **Marché 2025005**
 - **LOT N° 05 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS - CARRELAGE - FAIENCE - SOLS SOUPLES**
 - Notifié à l'entreprise S.A.S. CAZIN de Les Aix d'Angillon le 30 mai 2025
 - Pour un montant total de 37 868,00 € HT (soit 45 441,60 € TTC)
 - Objet de l'avenant :
 - Remplacement du sol souple prévu dans la salle des fêtes par du carrelage, compris préparation du support et reprise des niveaux
 - Ragréage pour mise à niveau du sol de La Poste
 - Montant de l'avenant : 10 567,48 € HT (soit 12 680,98 € TTC)

- Représentant une augmentation de 27,91 % du marché initial
 - Et portant le montant du marché à 48 435,48 € HT (soit 58 122,58 € TTC)
- **Marché 2025006**
 - **LOT N° 06 PEINTURE**
 - Notifié à l'entreprise ASSELINE de Gien le 02 juin 2025
 - Pour un montant total de 30 479,00 € HT (soit 36 574,80 € TTC)
 - Objet de l'avenant :
 - Brossage et 2 couches de peinture sur volets bois conservés,
 - Montant de l'avenant : 1 966,83 € HT (soit 2 360,20 € TTC)
 - Représentant une augmentation de 6,45 % du marché initial
 - Et portant le montant du marché à 32 445,83 € HT (soit 38 935,00 € TTC)

Le montant cumulé des avenants présentés s'élève à 29 599,16 € HT, soit 35 519,00 € TTC, et représente une augmentation de 3,82 % du montant total des travaux.

Le nouveau montant des travaux s'établit donc à 804 369,45 € HT, soit 965 243,35 € TTC.

----oOo----

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les modifications décrites ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les avenants présentés ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REMPLACEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

réf : COM_2026_10

Monsieur le Maire expose la nécessité de statuer sur le remplacement temporaire d'un agent du service technique en congés maladie.

En effet l'agent technique est en congés pour maladie ordinaire depuis un certain temps. Nous devons actuellement pallier au suivi de chantier, et bientôt au déménagement des bâtiments et de l'entretien courant de la commune (tonte, nettoyages diverse), il convient de recruter un agent le temps de l'indisponibilité de l'agent en poste.

Monsieur Le Maire fait part de la candidature reçue.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide accepter la candidature et propose un contrat à durée déterminé de 1 mois renouvelable à Mme Chloée DUC à compter du 09 février 2026.

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REPLACE POUR ERREUR TECHNIQUE: RENOUELEMENT D'ABONNEMENT A "LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE"

réf : COM_2026_11

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le renouvellement d'abonnement à la revue : « La vie Communale et Départementale » d'un montant de 151.10€ TTC pour l'année 2026.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le renouvellement.
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2026.

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REPLACE POUR ERREUR TECHNIQUE : ACHAT DE MATERIEL

réf : COM_2026_12

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin d'acquérir un nouveau meuble pour la mise aux normes de la vidéoprotection.

Après prospection, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise « CITEOS » pour un montant de 905,88€ TTC mise en place incluse.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'acquisition d'un meuble pour la vidéoprotection pour la somme de 905,88€ TTC.
- D'inscrire cet achat à l'imputation 2181 « installations générales, agencements et aménagements divers »

Secrétaire : Jacques LIANO

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES

réf : COM_2026_13

Monsieur BOULMIER Franck se retire.

Monsieur le Maire fait part du dossier de demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes de Menetou Couture exposant les besoins pour l'organisation du comice agricole 2026.

Après délibération et à la l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 000€ au comité des fêtes de Menetou Couture pour la manifestation du comice agricole 2026.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ORGANISATION POUR PARTICIPATION AU COMICE AGRICOLE 2026

réf : COM_2026_33

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres présents de la participation de notre commune au comice agricole 2026.

Monsieur le Maire précise qu'au vu de l'avancement des travaux de rénovation de nos bâtiments communaux la mairie n'a plus le temps ni l'espace afin d'organiser au mieux cet événement et propose de déléguer l'organisation et la mise en place du comice agricole 2026 au Comité des fêtes de Menetou -Couture.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- autorise la délégation de l'événement comice agricole 2026 au comité des fêtes de Menetou-Couture
- précise que les frais de décoration, location de salle et restauration seront pris en charge par la commune sous forme d'une subvention
- précise que la déclaration auprès de la sacem sera effectuée sur et pour le compte de la commune

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 27/03/2026
Le Maire
Jean-Pierre RATILLON